

Consultation  
publique  
biodiversité

2020<sup>2006-2016 ✓</sup>

S t r a t é g i e  
nationale de la Belgique  
pour la Biodiversité  
2 0 0 6 - 2 0 1 6

PROCESSUS  
D'ACTUALISATION  
(Doc. 3)



Consultation  
publique  
biodiversité  
2020<sup>2006-2016 ✓</sup>



S t r a t é g i e  
nationale de la Belgique  
pour la Biodiversité  
2 0 0 6 - 2 0 1 6



PROCESSUS  
D'ACTUALISATION  
(Doc. 3)

## Mobilisation des ressources pour la biodiversité (RMS)

Ines Verleye  
SPF DG Environnement



« Stakeholders dialogue biodiversité », 13 juin 2013, IRSNB



## Mobilisation des ressources pour la biodiversité (Resource Mobilisation Strategy)

- De quoi s'agit-il?
- Engagements liés au financement de la biodiversité
- Vue d'ensemble du financement international et national SNB
- Détails de la décision COP11/4
- Objectif 15: Financement adéquat
- Résumé des conditions essentielles à la RMS



## De quoi s'agit-il?

⇒ libérer davantage de moyens financiers, de toutes les sources, aux niveaux national et mondial pour les activités liées à la biodiversité

### Plus de ressources:

⇒ au niveau international, non seulement pour les projets liés à la biodiversité, mais également via d'autres secteurs, et non limité aux "flux financiers" entre pays

⇒ au niveau national par un meilleur financement de la biodiversité, mais également par une meilleure intégration sectorielle et l'implication de tous les acteurs, y compris le secteur privé

⇒ améliorer l'efficacité du financement (aussi bien au niveau national que dans les pays en développement), etc.

⇒ utilisation plus efficace et durable des ressources et mobilisation d'investissements publics et privés

### Moins de coûts:

⇒ diminution des pratiques non durables

⇒ augmentation des pratiques durables

⇒ développement de situations win-win

⇒ en fait: mettre en oeuvre les objectifs d'Aichi 1-19...



## Engagements liés au financement de la biodiversité

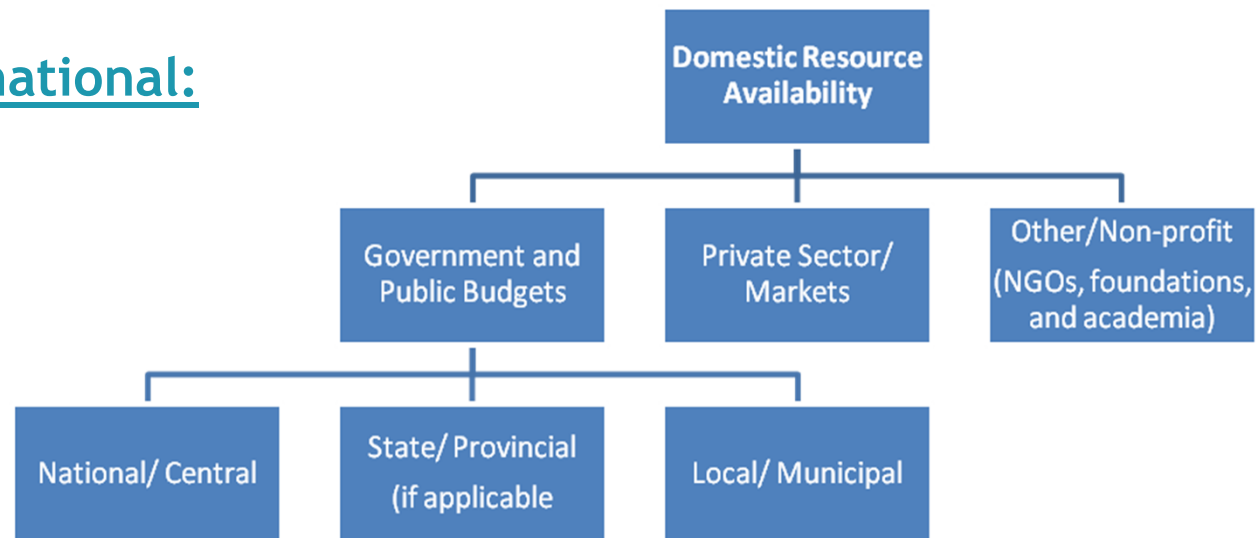
La Belgique s'est engagée au niveau international et européen à un soutien financier, aussi bien pour le financement de nos propres efforts nationaux que pour l'appui aux pays en développement, pour mettre en oeuvre la CDB.

- ⇒ **Article 20 CDB ( 1-4):** mobilisation des ressources sur base des priorités nationales pour la biodiversité, aussi bien au niveau international que national
- ⇒ **Plusieurs décisions COP :**
  - COP9/11 Resource Mobilization Strategy
  - COP10/2 Plan Stratégique avec les Objectifs d'Aichi 3 et 20 en particulier
  - COP11/4 Différents aspects liés aux contributions nationales/internationales
- ⇒ **Résolutions 65/161 en 67/212** de l'Assemblée Générale des NU pour le soutien à la mise en oeuvre du PS, y compris l'Objectif 20
- ⇒ Au niveau UE via une série de **Conclusions du conseil** (en particulier en décembre 2010 et juin 2011) et dans **Stratégie Biodiversité** de l'UE.

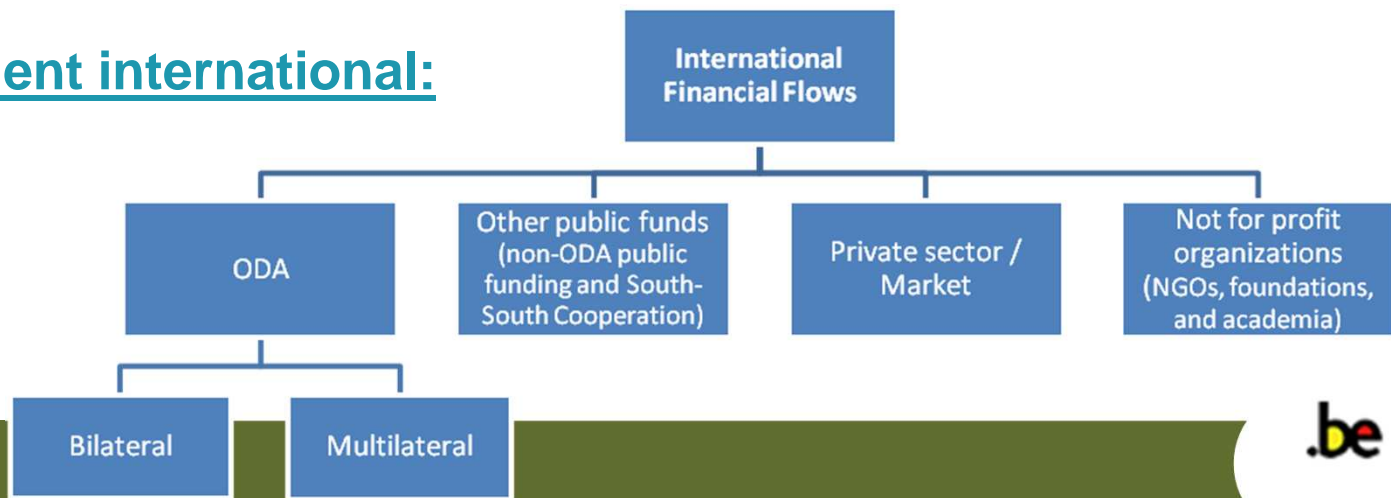


6

## Financement national:



## Financement international:



## Détails de la Décision COP11/4

7

7.

⇒ Doubler le soutien financier y compris grâce à l'accord de la priorité à la diversité biologique dans les plans de développement des pays bénéficiaires,  
⇒ inclure la diversité biologique dans les priorités nationales ou les plans de développement avec les provisions financières domestiques adéquates,  
⇒ plans financiers nationaux pour la diversité biologique,  
⇒ évaluation des différentes valeurs de la diversité biologique et de ses éléments;

14. améliorer les capacités administratives et de gestion nationales afin de créer les conditions propices pour mobiliser des investissements privés et publics

15. renforcer les capacités institutionnelles, nationales, administratives et de gestion afin d'accroître l'efficacité et la durabilité des flux financiers nationaux et internationaux

17 & 25 stratégies de mobilisation des ressources par pays, dans le contexte de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique



8

## Objectif SNB 15: Financement adéquat

⇒ Cf. Objectif d'Aichi 20, l'Objectif 15 de la SNB est également fortement lié à d'autres objectifs de la SNB (principalement les objectifs 5-11-12-13)

**15.1.** D'ici 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité provenant de toutes les sources (y compris d'éventuels mécanismes financiers novateurs) devrait augmenter sensiblement par rapport au financement annuel moyen en faveur de la biodiversité consenti pour les années 2006-2010

⇒ *Financement national et international*

⇒ *Base pour la Stratégie Biodiversité UE: Objectif 1 (Act. 2 - financement Natura 2000) et 6 (Act. 18 - lien vers COP-11 CDB)*

**15.2.** Utiliser pleinement les instruments financiers de l'UE existants pour promouvoir la biodiversité

⇒ *Soutient les objectifs d'Aichi 2, 3 et 20 ainsi que les Objectifs UE 1 (Act. 2) et 6 (Act. 18)*

⇒ *Appuie 15.1 en 15.4 par l'intégration sectorielle de la biodiversité*





## Objectif SNB 15: Financement adéquat(2)

**15.3** D'ici 2015, contribuer au doublement des ressources financières totales en matière de biodiversité en faveur des pays en développement et, à tout le moins, conserver ce niveau jusqu'en 2020, y compris par le biais de l'établissement, au niveau domestique, de priorités en matière de biodiversité dans le cadre de plans de développement des pays bénéficiaires, en utilisant comme niveau de référence préliminaire le financement annuel moyen pour la biodiversité aux pays en développement au cours de la période comprise entre 2006 et 2010

⇒ *Flux financiers internationaux de diverses sources (e.a. ODA, coopération économique, ONGs, etc.), aussi bien Nord-Sud que Sud-Sud.*

**15.4** D'ici 2020, soutenir, suivant le cas, les pays en développement pour leur permettre d'améliorer leurs capacités institutionnelles, nationales, administratives et managériales, et ainsi renforcer l'efficacité et la durabilité des flux financiers internationaux et nationaux en faveur de la biodiversité

⇒ *Les objectifs 11.3 et 11.6 soutiennent directement le 15.4.*

⇒ *Gestion efficace des ressources et capacité d'absorption de l'aide par les pays bénéficiaires*



## Résumé des conditions essentielles à la RMS

- Nécessité de prioriser la biodiversité dans les politiques nationales
- L'intégration sectorielle est cruciale car elle détermine largement les ressources disponibles aux niveaux national et international.
- Soutien/volonté politiques essentiels

Résolutions AGNU 65/161 et 67/212 où la biodiversité est considérée transversale pour le développement durable

- Sensibilisation/meilleure compréhension de la valeur de la biodiversité par les secteurs (*cf. présentation Els Martens sur les valeurs des services écosystémiques*)
- Renforcement des capacités des acteurs de la biodiversité pour gérer les ressources efficacement, ainsi que pour communiquer avec les secteurs, les parties prenantes, le secteur privé, etc, sur base de l'information existante
- La mobilisation nationale des ressources doit être plus intégrée dans les projets avec les pays tiers (ex par la coopération au développement, la politique scientifique, etc)



Merci pour  
votre  
attention!

S t r a t é g i e  
nationale de la Belgique  
pour la Biodiversité  
2 0 0 6 - 2 0 1 6

PROCESSUS  
D'ACTUALISATION  
(Doc. 3)



Ines Verleye – SPF DG5 – [ines.verleye@milieu.belgie.be](mailto:ines.verleye@milieu.belgie.be)